

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>8</b>
Présents	<b>33</b>	Absents non représentés :	<b>6</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>41</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 24 octobre 2022, après convocation légale reçue le 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Cyrille GAILLARD (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Jean BERARD, Mme Nadège BOISSIN, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Actualisation du Tableau des effectifs**

Madame Carine BLANC, Vice-présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités de service, de veiller à l'évolution du tableau des effectifs en fonction du développement des compétences de l'autorité territoriale, du mouvement du personnel et de l'actualisation inhérente à la progression des carrières des agents. Aussi, il s'avère indispensable de mettre à jour régulièrement le tableau afin d'avoir un outil de gestion RH adapté et au plus près de la réalité de la répartition des effectifs, notamment en matière de postes occupés. La dernière actualisation a été présentée en Conseil Communautaire du 13 juin 2022.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 4 novembre 2022

Affiché le : 4 novembre 2022

Dans ce cadre, les modifications soumises au conseil communautaire portent sur :

- L'inscription de la création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un coordonnateur du Programme de Réussite Educative en contrat de projet (délibération précédente)
- La création dans le tableau, d'un nouveau bloc « recours au contrat d'accroissement temporaire d'activité », en adjoint technique et administratif visant une meilleure lisibilité du suivi du recours à ce type de contrat et la mise en exergue de ce type de contrat.
- La suppression de 25 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- La mise à jour des postes occupés en lien avec les mouvements de personnel liés à la conduite d'activité

**Vu** l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

**Vu** la délibération N° DE/46/4.2/24.10.2022-16 portant sur la création d'un emploi non permanent de Coordinateur(trice) - Programme de Réussite éducative (PRE) ;

**Vu** le tableau des effectifs actualisé en annexe ;

**Le Conseil communautaire,**

**Madame Carine BLANC, vice-présidente, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'inscription de la création du poste de coordonnateur du Programme de Réussite Educative et la création d'un nouveau bloc « recours au contrat d'accroissement d'activité »

**APPROUVE** la suppression de 25 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu.

**ADOPTE** la mise à jour du tableau des effectifs, telle qu'elle est définie et présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 1982 Loi  
N° 82.623 du 22 juillet 19 82  
Envoyé le : 4 novembre 2022  
Affiché le : 4 novembre 2022



Filière Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Postes créés						Postes occupés						Postes Vacants
		Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			
		TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	
<b>NON TITULAIRES</b>														
<b>CDI - CONTRATS DE PROJETS - COLLABORATEUR DE CABINET</b>														
Contrat à Durée Indéterminée - Attaché Principal (délibération N° DE/46/4.2/11.04.2022-45)	A				1						1			0
Apprenti (délibération n°DE/44/4-2/28.06.2021-10)					4						0			4
Contrat de projet : Manager de Commerce de Centre-ville (délibération N° DE/44/4.2/25.01.2021-12)	B				1						1			0
Contrat de projet : Chef de Projet Petite Ville de Demain (délibération N°DE/44/4.2/12.04.2021-36)	A				1						1			0
Contrat de projet "Nouvelles Politiques Déchets" (délibération N° DE/46/4.2/11.04.2022-44)	A ou B				1						0			1
Contrat à durée indéterminée - Attaché (délibération N° DE/44/4.1/22.11.2021-18)	A				1						1			0
Collaborateur de Cabinet (délibération N° DE/44/4.2/13.12.2021-14)					1						1			0
Contrat de projet : coordonnateur Programme Réussite Educative (délibération 24/10/2022)	B				1						0			1
<b>PEC</b>														
PEC (Délibération N°DE/44/4.1/10.12.2018-2)					20						9	1		10
<b>CONTRATS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</b>														
Adjoints Technique (Délibération N° )	C				15						13			2
Adjoints Administratif (Délibération N° )	C				5						4			1
<b>TOTAL NON TITULAIRES (hors saisonniers)</b>					<b>50</b>						<b>32</b>			<b>18</b>
<b>SAISONNIERS</b>														
Adjoints Technique (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)	C				40	2	20,00							
Adjoints Administratif (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)	C				5	2	20,00							
<b>TITULAIRES</b>														
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>														
Adjoint Administratif	C	22						11						11
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	20						14						6
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	25						16						9
Rédacteur	B	6						3						3
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4						2						2
Rédacteur Principal 1ère classe	B	4						3						1
Attaché	A	6						4						2
Attaché Principal	A	4	1	15,75				2	1	15,75				2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>														
Adjoint Technique	C	74	1	13,50				64	1					10
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	75						60						15
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	39						36	1					2
Agent de Maîtrise	C	22						17						5
Agent de Maîtrise Principal	C	16						12						4
Technicien	B	10						7						3
Technicien Principal 2ème classe	B	7						4						3
Technicien Principal de 1ère classe	B	4						3						1
Ingénieur	A	3						1						2
Ingénieur Principal	A	3	1	7,00				3	1					0
Ingénieur Hors classe	A	2						0						2
Ingénieur en chef	A	1						1						0
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>														
Directeur Général des Services (de 40 à 80,000 hab)		1						1						0
Directeur Général des Services Techniques (de 40 à 80,000 hab)		1						1						0
<b>TOTAL TITULAIRES</b>					<b>352</b>			<b>269</b>						<b>83</b>